



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2015

Concerne : Réfection du collecteur intercommunal dans la route de Berne entre la limite communale avec Lausanne et le carrefour des Croisettes – Demande d'un crédit de construction

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit de construction d'un montant de CHF 130'000.-- (cent trente mille francs), en vue de la réfection du collecteur intercommunal dans le secteur inférieur de la route de Berne (en-dessous du carrefour des Croisettes).

1. Préambule

Dans le cadre de la requalification de la RC 601-B-P (route de Berne) entre le carrefour de l'autoroute A9 (Vennes) et le carrefour des Croisettes (voir préavis 2/2015), se pose la question de la réfection des réseaux souterrains, à assainir en même temps que les travaux de route.

Pour la commune d'Epalinges, il s'agit de prendre en compte les travaux de collecteurs communaux. Selon le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de 2010, la mise en séparatif complète du réseau doit être effectuée.

Un collecteur intercommunal unitaire en béton de diamètres 600 et 800 mm, datant du début des années soixante, est situé dans la route de Berne et se prolonge sur le territoire lausannois jusqu'à La Sallaz, puis part en direction du voûtage du Flon qui mène à la STEP de Vidy.

A l'endroit du passage souterrain des Croisettes, lors de sa création en 1975, un tronçon de collecteur séparatif communal avait été créé par la commune en remplacement du collecteur unitaire.

L'état général du collecteur unitaire existant est assez bon sur Lausanne, mais plus défectueux sur le territoire palinzard. Par contrôle caméra, des dégradations du béton, des joints défectueux et des formations de calcaire ont pu être constatés. Le tronçon en séparatif (en pvc) est en bon état et ne nécessite pas de travaux.

Ces dernières années, plusieurs bassins versants d'Epalinges ont été mis en séparatif. Les eaux claires du secteur du bas de la route de la Croix-Blanche ont notamment été déviées sur le nouveau réseau créé dans le secteur du Biopôle à l'Est de la route de Berne. Mis à part quelques bâtiments bordant la route de Berne, les eaux claires communales sont donc séparées du collecteur unitaire de la route de Berne.

. / .

A ce jour, ce collecteur unitaire récolte :

- les eaux de route y compris celles en provenance de la route de Berne en amont du carrefour des Croisettes ;
- les eaux usées et eaux claires des premiers bâtiments situés à droite en montant en amont du carrefour des Croisettes ;
- les eaux usées du tronçon inférieur de la route de la Croix-Blanche ;
- les eaux usées et eaux claires des 4 maisons en aval de l'Hôtel de l'Union.

L'étude de réfection de ce collecteur a été menée par le bureau d'ingénieur mandaté pour la requalification de la route de Berne, sous la direction de la DGMR, du Service d'assainissement lausannois et du Bureau technique d'Epalinges.

2. Travaux projetés

Il a été décidé, en concertation avec le Service d'assainissement lausannois, qui en fera de même sur son territoire, de conserver le collecteur unitaire existant (DN 600 et 800).

Ce collecteur servira donc à terme, après la requalification de la route de Berne Croisettes – Chalet-à-Gobet, presque uniquement à la récolte des eaux usées des bâtiments sis le long de ce tronçon, de ceux situés en amont du carrefour qui y sont déjà raccordés ainsi que celles en provenance du bas de la Croix-Blanche. Les seules eaux de routes de ce secteur de route de Berne et les quelques eaux claires des 4 bâtiments situés en aval de l'Hôtel de l'Union y resteront encore raccordées.

En rapport avec le peu de bâtiments raccordés, une mise en séparatif complète de ce secteur engendrerait des coûts importants et disproportionnés en raison notamment de la profondeur du réseau (plus de 3,00 m) et de la durée des travaux qui aurait dû être ajoutée au planning de réfection de la route de Berne, qui est déjà de 2 périodes de 7 mois. De plus, cette mise en séparatif n'étant pas souhaitée par la Ville de Lausanne, pour les mêmes questions de coûts disproportionnés, il serait illogique de réaliser du séparatif qui déboucherait sur de l'unitaire en limite communale.

Le projet consiste donc, pour la commune d'Epalinges, à effectuer une réfection du collecteur intercommunal unitaire en béton défectueux, par un chemisage par gainage en résine sur une longueur de 230 m (tronçon en vert sur le plan annexé, soit entre la limite lausannoise et la chambre de contrôle n°2), quelques fraisages à haute pression et étanchements de joints par injection. Les travaux d'étanchement de cet ouvrage permettront de rendre celui-ci conforme aux normes en vigueur pour le transport des eaux usées. La Ville de Lausanne en fera de même sur son territoire et le canton prendra en charge toute la réfection des autres écoulements et grilles nécessaires aux eaux de routes.

Ces travaux pourront être menés de concert avec les travaux de réfection de la route, sans en retarder le planning.

Ce projet est inscrit au plan des investissements 2015/2019, dans le cadre de la requalification de la RC 601 (Vennes-Croisettes), pour un montant total de CHF 850'000.-- comprenant la réfection de la route, la création d'un tournant à droite à hauteur du Biopôle, sens montant, et la réfection des collecteurs. Les travaux routiers selon le préavis 2/2015 se montant à CHF 423'000.--, la réfection du collecteur entre largement dans le montant planifié.

. / .

3. Planning

Sous réserve de l'adoption des crédits par le Grand Conseil et les conseils communaux, ces travaux se dérouleront dans la même période que ceux de la requalification de la route, dont le planning est le suivant :

- 1ère phase : avril à novembre 2015 ;
- 2ème phase : mars à octobre 2016.

4. Coût des travaux

Les appels d'offres ont été effectués conjointement aux travaux de requalification de la RC 601, conformément aux procédures des marchés publics (LMP-VD), ceci afin que la même entreprise effectue les travaux de route et de canalisations, pour une meilleure coordination.

Le coût de ces travaux fait partie intégrante de la nouvelle convention définissant la répartition des frais pour la phase réalisation de la requalification de la route de Berne, secteur Vennes-Croisettes. Cette convention mentionne que les collecteurs communaux sont entièrement à la charge des communes, chacune prenant en charge ce qui est situé sur son territoire. Par simplification, les honoraires ont par contre été calculés selon la même répartition que les travaux de route.

Le coût des travaux imputable au centre de charge 460 Epuration se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF	82'000.00
Installation de chantier	<u>CHF</u>	<u>5'500.00</u>
Sous-total avant honoraires	CHF	87'500.00
Honoraires ingénieurs et géomètre	<u>CHF</u>	<u>12'750.00</u>
Sous-total	CHF	100'250.00
Réserve env. 20 % et pour arrondi	<u>CHF</u>	<u>20'120.35</u>
TOTAL HT	CHF	120'370.35
TVA 8%	<u>CHF</u>	<u>9'629.65</u>
MONTANT TOTAL NET TTC	CHF	<u>130'000.00</u>

Il est à noter que, comme le demande le canton pour les travaux routiers, une réserve de 20 % a été incluse dans ce décompte, ceci au vu de la complexité des travaux et des inconnues pouvant encore survenir lors de la réalisation.

C'est donc un crédit de CHF 130'000.-- (cent trente mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

. / .

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 3'224.- (calculée à 2.48 %).

Excepté l'éventuel service de la dette, cette réalisation n'entraînera pas de dépenses de fonctionnement nouvelles.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 3/2015 du 12 janvier 2015,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1. d'approuver le projet de réfection du collecteur intercommunal dans la route de Berne entre la limite communale avec Lausanne et le carrefour des Croisettes;**
- 2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.-- (cent trente mille francs) pour la réalisation des travaux;**
- 3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier et dans le cadre du plafond d'endettement;**
- 4. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 12 janvier 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plan

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Légende

Existant	Projeté
Assainissement	Assainissement
 Sac, grille, chambre	 Gueulard
 Gueulard	 <i>Elément supprimé</i>
 Grille	 Sac, chambre
 Sac, chambre	 Caniveau
 Caniveau	 <i>Conduite eau claire</i>
 Canalisation eau claire	
 Canalisation eau mixte	

Réparation in situ eaux claires

○¹ Numéro de regard de visite
selon inspection caméra

 Fraisage

 Chemisage

Gainage partie

Paroi Anti Bruit

 PAB

Etat des canalisations selon inspection caméra B & L contrôles canalisations en date du 27/07/11,
joint en annexe du dossier

LA POSITION DES CONDUITES EXISTANTES EST MENTIONNEE SUR CE PLAN
A TITRE INDICATIF ET N'ENGAGE EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE S+ N.
LA POSITION EXACTE EST A DETERMINER PAR SONDAGE.
CERTAINES CONDUITES PEUVENT NE PAS ETRE MENTIONNEES.
LEURS EXISTENCES ET LEURS POSITIONS DOIVENT ETRE VERIFIEES AUPRES DES
SERVICES ET ADMINISTRATIONS CONCERNES

